

Verbe pronominal et voix pronominale dans les grammaires françaises des 18e et 19e siècles

Bérengère Bouard

▶ **To cite this version:**

Bérengère Bouard. Verbe pronominal et voix pronominale dans les grammaires françaises des 18e et 19e siècles. Colloque annuel de la Société d'Histoire et d'Epistémologie des Sciences du Langage (SHESL) " Vers une histoire générale de la grammaire française ? Matériaux et perspectives ", UMR 7597 CNRS/Université Paris Diderot - Paris 7 SIHFLES, ILF, E.A. Sens Texte Informatique Histoire, Bernard Colombat, Jean-Marie Fournier, Valérie Raby, Jan 2011, Paris, France. pp.733-757. hal-01117716

HAL Id: hal-01117716
https://hal.science/hal-01117716

Submitted on 5 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VERBE PRONOMINAL ET VOIX PRONOMINALE DANS LES GRAMMAIRES FRANÇAISES DES XVIII^e ET XIX^e SIÈCLES

Bérengère BOUARD (Université de Lorraine)

Cet article rend compte de la construction de la catégorie de verbe pronominal et de ses sous-divisions syntaxique (verbe pronominal essentiel/accidentel) et sémantique (interprétation réfléchie / réciproque), dans les grammaires françaises des XVIII^e et XIX^e siècles. En effet, c'est majoritairement le terme de « réciproque », hérité de la tradition latine, qui est employé par les grammairiens du français, ce qui crée des ambiguïtés puisqu'il renvoie au pronominal de sens réfléchi. L'organisation de la classe dépend de deux problématiques sémantico-syntaxiques liées : la définition de la fonction complément et la délimitation des classes de verbes. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, on observe différentes tentatives d'organisation mais la doctrine se fixe dans la seconde moitié du XVIII^e siècle avec la généralisation de l'étiquette de *verbe pronominal* et des deux interprétations du pronom. La caractérisation de la fonction du pronom (complément direct / indirect) se stabilise au milieu du XIX^e siècle dans des systèmes complexes.

This paper reports the construction of the category of reflexive verbs and its syntactic (essential / accidental) and semantic (reflected / reciprocal) subdivisions, in the grammars of French eighteenth and nineteenth centuries. It is mostly the term "reciprocal", inherited from the Latin tradition, which is used by the grammarians of French, which creates ambiguity as it refers to the reflexive meaning. The organization of the class depends on two semantic and syntactic issues closely related : the definition of the fonction "complément" and the delineating of additional classes of verbs. There has been various attempts in the first half of the eighteenth century, but the doctrine is fixed only in the second half of the eighteenth century with the spread of the *reflexive verbs* label and of two interpretations for the pronoun.

Dans le prolongement des travaux de Jean Stéfanini (1962), de Jean-Claude Chevalier ([1968] 2006) et de Bernard Colombat (1999, 2009) qui ont fait l'histoire des classes de verbes dans les grammaires latines,

dans les premières grammaires du français et jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle (en relation avec le pronom, le régime, ou la voix et la transitivité verbales), nous allons rendre compte de la construction de la catégorie de verbe pronominal dans les grammaires françaises jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle, en nous attachant particulièrement[1] à l'élaboration des sous-divisions de la catégorie, de nature syntaxique : verbe essentiellement pronominal *versus* verbe accidentellement pronominal[2], et de nature sémantique : interprétation réfléchie *versus* interprétation réciproque du pronom[3]. On prendra comme point de départ de notre réflexion deux constats issus des travaux cités supra. Premièrement, la catégorie de « verbe pronominal » n'existe pas[4] dans les premières grammaires du français[5] ; le pronominal est conçu comme une transformation de l'actif à l'aide de *me, te, se, nous, vous*[6] et de l'auxiliaire *être*, ou bien comme un cas particulier du neutre[7], les exemples étant divers et peu hiérarchisés (Stéfanini 1962). Ainsi, jusqu'au début du XVIII^e^ siècle, même si certains grammairiens tentent de traiter séparément les pronominaux essentiels[8] (Oudin 1640, p. 225-228 ; Chiflet 1659, p. 89) ou de désambiguïser la

[1] Nous ne traiterons pas des autres distinctions liées au verbe pronominal, ou dans une moindre mesure et de façon adjacente aux catégories principales, comme le « pronominal neutre » du type *il promène son chien / il se promène*, le « pronominal passif » ou « moyen » du type *ce vin se boit bien*.

[2] On entendra par verbe « essentiellement » pronominal un verbe qui n'a pas d'autre emploi que celui avec un clitique inanalysable comme *s'enfuir* (ou avec un sémantisme totalement différent), et par verbe « accidentellement » pronominal un verbe, qui, connaissant un ou des emplois avec un complément nominal, peut également entrer dans des constructions pronominales où le clitique est analysable comme *voir* / *se voir* (autrement dit, entrant dans des « constructions pronominales »). Mais la terminologie linguistique et les délimitations des classes varient.

[3] Nous parlerons d'interprétation réfléchie dans *je me vois* où il y a « réflexion » du procès sur le sujet et d'interprétation réciproque dans *nous nous voyons* où il y a également « réflexion » du procès mais entre les entités représentées par le sujet pluriel (ou collectif). Les deux constructions pronominales peuvent être analysées comme transitives.

[4] Elle n'existe pas non plus dans le classement des genres du verbe latin (Colombat 1999, p. 264-280).

[5] Les premiers grammairiens du français formulent néanmoins des remarques très riches sur les constructions pronominales comme Meigret et Palsgrave (Stéfanini 1962, p. 28-32).

[6] L'exemple typique étant le verbe *aimer* ; *je m'aime*.

[7] Les « réciproques neutres » désignent des verbes « neutres » (c'est-à-dire intransitifs ou transitifs indirects) se construisant avec le pronom *se* comme *seoir* dans *Ie me sieds* (Oudin 1640, p. 171) ou *cueillir* dans *se cueillir des fleurs ou des fruicts pour soy-même* (*ibid*., p. 225).

[8] Les exemples typiques sont *s'abstenir*, *se repentir*.

terminologie (Vairasse d'Allais 1681, p. 182-183)[9], le pronominal reste un cas particulier de l'actif[10]. Deuxièmement, lorsque le verbe pronominal intègre le classement des genres du verbe comme une catégorie autonome, à la suite de Maupas (1618)[11], c'est majoritairement le terme de *réciproque*[12], hérité du latin, qui est employé par les grammairiens du français, ce qui crée des ambiguïtés puisque, dans la tradition latine, la construction « réciproque » renvoie au pronominal de sens réfléchi[13]. Les grammairiens qui suivent héritent donc de deux problèmes. Du point de vue terminologique, il s'agit de clarifier le métalangage et de choisir des désignations significatives, dénuées d'ambiguïté. Et du point de vue des catégories, il s'agit d'organiser la classe selon la fonction ou non du pronom d'une part, et son interprétation sémantique d'autre part. L'élaboration de la catégorie de « verbe pronominal » selon ces deux critères met ainsi en jeu une série de problématiques sémantico-syntaxiques liées : la définition et la caractérisation de la fonction complément (complément essentiel / accessoire, direct / indirect), la délimitation des classes de verbes (transitif direct / indirect, intransitif), la description de la transitivité verbale en relation avec la notion de « voix ». Dans le long processus d'organisation de la catégorie de verbe pronominal, nous distinguons trois étapes. Dans la première moitié du XVIII[e] siècle, différentes tentatives d'organisation de la catégorie (sur le

[9] Vairasse d'Allais explique que les « verbes réfléchis » « signifient une action réfléchie dans celui qui la produit » comme dans *je m'étonne de sa patience, il se fasche sans raison, vous vous affligez mal à propos*, alors que les « verbes réciproques » sont utilisés « seulement au pluriel pour signifier un retour d'action d'un agent à l'autre » comme dans *ces gens là se tuent, s'entre-tüent ou se tuent les uns les autres* (Vairasse d'Allais 1681, p. 182-183).

[10] Notamment chez Arnauld et Lancelot, Irson, Vairasse D'Allais, Regnier-Desmarais.

[11] La description des constructions verbales faite par Maupas est tout à fait particulière puisqu'elle s'appuie sur la notion de « disposition » (voir Fournier, 2002). Il ne distingue donc pas, à proprement parler, une catégorie « verbe pronominal » mais une « disposition réciproquée ou réfléchie » du verbe (1618, p. 45).

[12] Si Maupas le coordonne à l'adjectif « réfléchi », ainsi qu'Oudin (1640, p. 156-159), l'adjectif qui domine au XVII[e] siècle est celui de « réciproque » (Chiflet 1659, p. 63-64, Arnauld et Lancelot 1676, p. 80, p. 129, p. 145-148, Irson 1660, p. 22).

[13] Priscien distingue trois sortes de constructions selon les « rapports entre les personnes » (Colombat 2009, p. 305) : la *transitio* et la *reciprocatio* lorsque « les première et deuxième personnes soit se réfléchissent sur elles-mêmes (*se reciprocantur*), soit passent sur des personnes différentes » et « une variante, la *retransitio,* qui sert à expliquer ce que nous appelons 'réfléchi indirect'. » (*ibid*.). Le terme *reciprocus* désigne en fait aussi bien le réfléchi que le réciproque (on peut se reporter à la traduction du livre XVII de Priscien par le Groupe Ars grammatica 2010).

plan sémantique et sur le plan syntaxique) se font jour, mais la terminologie et les sous-classes varient, alors que dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, la doctrine se fixe : l'étiquette de *verbe pronominal* se généralise ainsi que la distinction entre les deux interprétations du pronom, les caractérisations syntaxiques se consolidant au milieu du XIX[e] siècle, en parallèle d'une typologie formelle des compléments.

1. LES TENTATIVES D'ORGANISATION DES GRAMMAIRES RAISONNÉES DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIII[e] SIÈCLE

La catégorie de « verbe réciproque » est l'objet de différentes tentatives d'organisation mettant au premier plan soit la valeur syntaxique du pronom (pleine ou vide) comme chez Buffier et Restaut, soit son interprétation (réciproque ou réfléchie) comme chez Dangeau.

1.1. L'ANALYSE SYNTAXIQUE

1.1.1. LE PÈRE BUFFIER, GRAMMAIRE FRANÇOISE SUR UN PLAN NOUVEAU*, 1709*

Buffier conserve la définition admise des « verbes réciproques », entendus comme réfléchis (les deux termes sont employés comme synonymes)[14]. Il mentionne cependant la spécialisation du terme de *réciproques* pour les réfléchis impliquant une pluralité de personnes :

> Quelques-uns veulent attacher particulièrement le nom de réciproques aux pluriels des verbes réfléchis : comme, *nous nous blessons, nous nous louons.* Souvent on ajoute le mot *entre* avant ces verbes réciproques, pour marquer qu'une partie de l'objet agit sur l'autre comme *nous nous entre louons, ils s'entre-tuent, vous vous entre-décriez* &c. (Buffier 1709, p. 269-270)

Pourtant, il n'exploite pas cette acception de l'adjectif *réciproque* et met au premier plan l'analyse syntaxique. En effet, la séparation entre le plan de « l'expression » et le plan de la « signification » d'une part, l'utilisation

[14] La définition repose premièrement sur la coréférence entre le « nominatif » et le « régime » (ou entre « le principe et le terme de l'action ») qui « ont un raport réciproque, signifiant la même personne ou la même chose », deuxièmement sur la transformation des verbes actifs qui « peuvent devenir réciproques dès que l'objet qui agit peut agir sur lui-même » (Buffier 1709, p. 270). Les exemples sont donc des formes verbales avec des clitiques que Buffier analyse comme « pronom conjoint à l'accusatif » comme « *je m'ennuie* ; c'est moi qui ennuie et qui suis ennuié. *Il se blesse*, c'est lui qui blesse et qui est blessé etc. *Vous vous plaignez* : c'est vous qui plaignez et qui êtes plains par vous-même. » (Buffier 1709, p. 67) ou encore « *je me blâme », « il se loue* » (Buffier 1709, p. 269).

de la fonction régime d'autre part, permettent au Père Buffier de distinguer une autre catégorie de verbes « réciproques » qui se construisent aussi avec un pronom sémantiquement vide :

> Mais plusieurs verbes réciproques ne le sont que grammaticalement ; c'est-à-dire par l'expression et non point par la signification. Ils sont énoncez comme les verbes réciproques : mais sans que le sujet agisse sur lui-même. (Buffier 1709, p. 67)

Pour ces verbes, le pronom n'est pas l'équivalent d'un régime et il est suppressible (avec modification du sens dans certains cas) :

> Ce ne sont proprement que des verbes neutres, auxquels le seul usage a donné pour régime les pronoms personnels *me, te, se* etc. qui n'ajoutent rien au sens du verbe et ne le particularisent pas plus que s'ils n'étoient nullement énoncez comme je m'en vais ne signifie pas plus que je vais, je m'en retourne ne signifie pas plus que je retourne ; il se meurt pas plus que il meurt. J'ai dit presque rien car dans le vrai, l'usage met en certaines occasions quelque légère différence de sens, en ces expressions qui pour le fond sont les mêmes. (Buffier 1709, p. 67-68)

Le grammairien ne mentionne cette distinction que dans les « Principes » de la *Grammaire* et délimite ensuite un autre groupe, parmi les « espèces de verbes », correspondant aux « purs réciproques » ou « réciproques purs » ; ils ne connaissent qu'un seul emploi et se caractérisent par la présence obligatoire de *se* à l'infinitif et par l'emploi de l'auxiliaire *être* dans la conjugaison, comme *il se repent*, *nous nous abstenons* (Buffier 1709, p. 270). En somme, si Buffier ne développe pas l'analyse sémantique du pronom et n'innove pas sur le plan terminologique, il distingue cependant deux principaux types de verbes pronominaux, proches des classes de verbe actif et de verbe neutre, à l'aide d'une analyse du pronom qui croise plusieurs critères : équivalence ou non avec un régime, suppressibilité, comparaison avec la forme non pronominale, enfin, il isole de façon claire une nouvelle classe de verbes pronominaux qu'il nomme *purs réciproques* correspondant aux pronominaux essentiels. Cet enrichissement du tableau du verbe « réciproque » par Buffier n'est pas surprenant ; il est parallèle chez lui[15] au développement de l'analyse de la complémentation verbale. Il est perfectionné par Restaut.

[15] Buffier décrit le complément du verbe à l'aide de deux notions concurrentes ; le « régime » qui « particularise l'action du verbe » et peut être « absolu » ou « respectif » comme dans *il faut sacrifier (la vanité) (au repos)* (Buffier 1709, p. 62), et le « modificatif » (Chevalier 1968, Roelandt et Swiggers 1990, Bouard 2008).

1.1.2. PIERRE RESTAUT, PRINCIPES GÉNÉRAUX ET RAISONNÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, 1732 [1730]

Restaut exploite la division entre « signification » et « expression » pour séparer, parmi les « verbes réciproques »[16] qui représentent la catégorie générale (Restaut 1732, p. 264), d'un côté les verbes dont le pronom est analysable comme un régime et qui « signifient véritablement l'action d'un sujet qui agit directement ou indirectement sur lui-même comme *je me justifie, vous vous faites tort* » (Restaut 1732, p. 266), et de l'autre ceux qui « sans signifier l'action d'un sujet qui agit sur lui-même, sont joints et conjugués avec les pronoms conjonctifs » ; ce sont de « véritables verbes neutres » (Restaut 1732, p. 269), c'est-à-dire sans régime comme *je me meurs,* ou avec un régime relatif comme *je me repens de ma faute, je m'en vais à Rome*[17], *vous vous appercevez de mon chagrin* (Restaut 1732, p. 270 et 273). Le pronom « conjonctif » n'est pas équivalent à un régime, ne signifie rien et, comme chez Buffier, est effaçable, car ces verbes « expriment des actions simples » et « ne signifient pas plus que si je disois, *Je suis repentant de ma faute. Je meurs. Je vais à Rome. J'apperçois mon erreur* » (Restaut 1732, p. 270). De plus, Restaut complexifie le tableau des pronominaux en utilisant la forme du régime (direct/indirect) comme critère interne ; il distingue dans la première classe fondée sur la signification, premièrement les « verbes réciproques directs » qui se construisent avec un pronom « régime absolu » c'est-à-dire complément direct comme dans *Pierre se félicite* où « *Pierre* agit directement sur lui-même, & conséquemment le pronom conjonctif *se* qui se rapporte à *Pierre*, est le régime absolu du verbe *félicite* », deuxièmement les « verbes réciproques indirects »[18] qui se construisent avec un pronom « régime relatif » c'est-à-dire complément indirect comme dans *Pierre se donne un habit* où « *Pierre* n'agit qu'indirectement sur lui-

[16] La classe est définie par un rapport de réflexivité de l'action, par l'identité entre le sujet et l'objet, et par la présence d'un des pronoms « conjonctifs » *me, te, se, nous, vous, se,* qui expriment « le rapport réciproque du nominatif du verbe avec son régime » (Restaut 1732, p. 264-266).

[17] On retrouve les mêmes exemples que ceux illustrant la classe des « réciproques que grammaticalement » et celle des « purs réciproques » (*se repentir*) chez Buffier.

[18] Restaut distingue une troisième sous-classe : les *verbes réciproques passifs.* Il s'agit de verbes pronominaux de sens passif dont le sujet désigne soit « une chose inanimée & incapable d'action» comme dans « cette histoire se raconte différemment » (équivalent à « cette histoire est racontée »), soit une personne comme dans « Susanne s'est trouvée innocente » (Restaut 1732, p. 268-269).

même, & conséquemment le pronom conjonctif *se* qui se rapporte à *Pierre*, n'est que le régime relatif du verbe *donne*, dont le régime absolu est *un habit.*» (Restaut 1732, p. 267), sachant que chaque verbe peut être suivi d'un autre type de régime ; régime relatif pour les « verbes réciproques directs » comme dans *je m'amuse au jeu, vous vous offensez de mes paroles* (Restaut 1732, p. 272), et régime absolu pour les « verbes réciproques indirects » comme dans « vous (*nominatif*) – vous (*régime relatif*) – attirerez – le mépris (*régime absolu*) de tout le monde » (Restaut 1732, p. 273). Restaut précise par ailleurs qu'on peut rapporter aux réciproques directs et indirects ceux qui signifient que les sujets « agissent les uns sur les autres » directement comme dans *ils se battent* ou indirectement comme dans *ils se disent des injures* (Restaut 1732, p. 268), mais il ne développe pas davantage la question de l'interprétation du pronom, qui passe au second plan[19]. En somme, chez Restaut, le réinvestissement des catégories fonctionnelles de l'analyse syntaxique (les deux types de régime et la différenciation des pronoms selon les cas[20]) permet de façon remarquable la sophistication du classement des verbes pronominaux[21]. Une étape de plus est franchie par rapport à Buffier qui n'utilisait pas directement les notions de régime ou de « modificatif » dans la description des constructions pronominales. Par ailleurs, s'il n'innove pas sur le plan terminologique, il revendique l'autonomie de la classe :

> Pourquoi avez-vous fait une classe séparée des verbes réciproques ? À cause de la signification qui leur est propre et que nous venons d'expliquer, et d'ailleurs parce qu'ils sont toujours accompagnés du pronom conjonctif dans les personnes de chaque tems, & qu'ils se conjuguent avec l'auxiliaire *être* dans leurs tems composés. (Restaut 1732, p. 266)

Cependant, les sophistications de l'analyse de la complémentation ne sont pas nécessairement exploitées dans la description des constructions

[19] Il mentionne seulement l'insertion possible de *entre*.

[20] Restaut parle de pronom « réciproque » pour la forme *soi* (Restaut 1732, p. 76-77), autrement les pronoms réfléchis ou réciproques sont avant tout analysés comme des régimes, par le biais de la catégorie des « pronoms conjonctifs » appelés ainsi « parce qu'on les joint toujours à quelques verbes, dont ils sont le régime » (Restaut 1732, p. 81). Par opposition aux pronoms « personnels » qui ne concernent que *je*, *tu* et les formes complément disjointes, ils « se mettent ordinairement pour les cas des pronoms personnels » (Restaut 1732, p. 80-81), datif dans *Pierre se donne des louanges* ou accusatif comme *les femmes doivent s'instruire* (Restaut 1732, p. 84).

[21] Les catégories sont identiques dans la première édition (Restaut 1730, p. 149-151).

verbales pronominales. Ainsi, Girard regroupe sous l'expression traditionnelle de *verbes réciproques* uniquement les pronominaux dont le pronom n'est pas analysable comme *se moquer, se repentir, se soucier, s'ingérer* (Girard 1747, II, p. 34), *se pâmer, se promener, s'enfuir, se désister, s'enrhumer* (Girard 1747, II, p. 37), et traite les autres comme une possibilité de construction des verbes actifs, comme dans *l'homme passionné se prévient, ne se connoit pas, et ne se conduit guère par la raison* (Girard 1747, II, p. 33) ou des verbes neutres *aller, venir, revenir* comme dans *allez vous en, je m'en vins à grands pas, ils s'en reviennent mécontens* (Girard 1747, II, p. 48), sans réinvestir les distinctions développées dans sa typologie des groupes fonctionnels. L'apport de Dangeau est d'avoir désambiguïsé la terminologie.

1.2. LA CLARIFICATION TERMINOLOGIQUE DE L'ABBÉ DE DANGEAU, *ESSAIS DE GRAMMAIRE*, 1754 [1711][22]

L'abbé choisit en effet d'adopter l'expression générique de *verbes pronominaux* pour désigner l'ensemble de la classe[23], ce qui dissipe toutes les ambiguïtés liées au terme de *réciproque*, et il distingue quatre sous-catégories (Dangeau 1754, p. 201) dont les deux premières reposent sur l'interprétation du pronom. Premièrement, celle des verbes pronominaux « identiques » qui correspond aux verbes pour lesquels « l'objet est la personne même qui fait l'action » comme dans *je me blesse, tu te nuis à toi-même, il se noircit, il se déshonore, Pierre s'est tué, on se loue mal-à-propos*, deuxièmement, celle des verbes pronominaux « réciproques » dont « le nominatif est pluriel » et « qui signifie des personnes qui agissent réciproquement les unes sur les autres » comme dans *ces quatre hommes s'entrebattoient, Pierre et toi vous vous louez l'un l'autre, mon frère et moi nous nous aimons fort, ces hommes se disent des injures* (Dangeau 1754, p. 202), les premiers sont paraphrasables par *moi-même, toi-même, lui-même, soi-même* et les seconds par « *l'un l'autre*, ou la particule *entre*,

[22] Ses *Essais de grammaire* sont en fait publiés pour la première fois en 1694, son entrée à l'Académie datant de 1682.

[23] Les critères de définition de la classe des « verbes pronominaux » sont minimaux : la présence des pronoms *me, te, se* etc. et la coréférence entre le sujet et l'objet de l'action (Dangeau 1754, p. 200).

[24] Dangeau pointe en outre l'ambiguïté entre interprétation réfléchie et interprétation réciproque dans *ces deux hommes se louent à tout moment* (« chacun » ou « l'un l'autre, mutuellement ») (Dangeau 1754, p. 203).

ou l'adverbe *réciproquement*»[24] (Dangeau 1754, p. 203). Dangeau propose une clarification terminologique qui rompt avec la tradition latine et les prédécesseurs puisque l'adjectif *réciproque* est réservé aux pronominaux de sens réciproque (impliquant plusieurs sujets et une action mutuelle) et remplacé par celui d'*identique* dans le cas de l'interprétation réfléchie. En revanche, il n'exploite pas les diverses caractéristiques syntaxiques des verbes pronominaux et il laisse de côté les pronominaux purs ou essentiels. Les deux autres sous-catégories sont présentées comme des transformations du verbe actif, en verbe neutre ou passif, au moyen du pronom *se*. Les pronominaux essentiels sont ainsi mentionnés dans la troisième sous-classe ou « pronominaux neutrisés » ; ce sont des verbes actifs devenus neutres (*fâcher quelqu'un / cet homme se fâche, promener un cheval/ se promener*) mais qui ont, de plus, perdu leur « signification active » (Dangeau 1754, p. 207) ; ils se construisent avec *se* comme *se repentir, se souvenir* qui ne présentent cependant pas de sens actif (Dangeau 1754, p. 208)[25]. L'abbé de Dangeau innove donc sur le plan terminologique en adoptant une étiquette générique non ambiguë, celle de *verbe pronominal*, ainsi que des qualificatifs spécifiques selon l'interprétation du pronom ; *identique* ou *réciproque*. Mais il relègue au second plan les verbes dont le pronom n'est pas analysable, et les décrit comme le résultat d'une transformation du verbe actif, ce qui est habituel dans la présentation des genres du verbe mais ne permet pas de séparer les critères sémantique et syntaxique. Ceci peut être mis en parallèle avec l'absence de développement de l'analyse syntaxique[26] (perfectionnée par Buffier et Restaut) et le maintien des cas pour décrire les compléments du verbe ; Dangeau précise en effet que le pronom peut être accusatif dans *tu te blesses toi-même, ces deux femmes se louent* ou datif dans *tu te fais grand tort, ces deux femmes se disent des injures*[27] (Dangeau 1754, p. 204-205). Même si les propositions terminologiques

[25] La quatrième sous-classe appelée « pronominaux passivés » désigne les verbes actifs qui acquièrent une signification passive au moyen du pronom *se* comme *ce livre se vend chez un tel* équivalent à *ce livre est vendu chez un tel* (Dangeau 1754, p. 209).

[26] Dangeau ajoute au nom et au verbe « nécessaires pour former une proposition » (Dangeau 1754, p. 114) des « idées accessoires » dont les unes sont « des idées déterminatives » et les autres « des idées qui marquent les circonstances » (Dangeau 1754, p. 114) comme dans *le cheval de Philippe est beau* où *le* et de *Philippe* sont des idées déterminatives, et dans *Jacques chante bien* et *Charlotte chante avec grâce* où *bien* et *avec grâce* sont des « modificatifs » (Dangeau 1754, p. 114-115).

[27] L'intérêt de différencier le pronom accusatif du pronom datif est, chez Dangeau, de savoir accorder le participe.

de Dangeau ne sont pas exploitées par Buffier ni Restaut, son ouvrage, réédité dans les écrits des Académiciens (1754), exerce une influence notable[28] sur l'abbé Fromant qui publie son *Supplément à la grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal (1756) et sur Beauzée qui écrit l'article « Réciproque » de l'Encyclopédie (1751)[29]. Ils poursuivent tous deux la clarification terminologique qui accompagne une stabilisation du classement du verbe pronominal dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle.

2. LA FIXATION DE LA DOCTRINE DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVIII^e^ SIÈCLE

2.1. LA CLARIFICATION TERMINOLOGIQUE AU MILIEU DU XVIII^e^ SIÈCLE

2.1.1. L'ABBÉ FROMANT, SUPPLÉMENT À LA GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET RAISONNÉE, *1756*

Dans la continuité de Dangeau, l'abbé Fromant désambiguïse les termes de « réciproque » et « réfléchi » et renvoie à Restaut :

> Le pronom réciproque est celui qui s'emploie avec les verbes qui signifient l'action de deux ou plusieurs sujets qui agissent les uns sur les autres réciproquement, comme dans ces phrases : *Pierre et Paul s'aiment l'un l'autre, Jacques et Jean se battent ensemble.* Mais dans les phrases où le sujet qui agit, agit sur lui-même, comme *Pierre s'aime, Caton s'est tué,* le pronom que l'on joint au verbe doit être appelé pronom réfléchi. Ce que M. Restaut dit à ce sujet mérite d'être lu, aussi bien que ce qu'il dit sur chacun des autres pronoms en particulier. (Fromant 1845, p. 316-317)[30]

2.1.2. *LES ARTICLES DE BEAUZÉE DANS L'*ENCYCLOPÉDIE, *1751-1757*

Dans l'article « réciproque » de l'Encyclopédie, Beauzée distingue bien les deux termes synonymes de *réciproque* et *réfléchi*, réservant le premier à l'action mutuelle de plusieurs sujets et le second à l'action

[28] Nous sommes d'accord avec Melis qui écrit que « La position de Dangeau, aboutissement de toute une réflexion grammaticale qui permet de dégager l'originalité du tour [pronominal], constitue d'abord un point fixe qui permet le développement d'une tradition nouvelle. » (Melis 1990, p. 15).

[29] Sa quadripartition est aussi reprise par Vallart en 1744 (Stéfanini 1962, p. 78).

[30] Dans la *Grammaire Générale et Raisonnée*, on lit qu'il y a un pronom « qu'on nomme réciproque, c'est-à-dire, qui rentre dans lui-même ; qui est, *sui, sibi, se,* se : *Pierre s'aime ; Caton s'est tué* » (Arnauld et Lancelot 1676, p. 80).

réflexive[31] :

> le pronom François *se* et *soi* (…) est celui que quelques grammairiens nomment *réciproque*, que d'autres appellent *réfléchi*, et que d'autres enfin désignent indifféremment par l'une ou l'autre de ces deux dénominations. Toutes les deux marquent la relation d'une troisième personne à une troisième personne, et quand on ne veut rien dire autre chose, on peut regarder ces deux adjectifs comme synonymes ; ainsi on peut les employer peut-être assez indifféremment, quand on envisage le pronom dont il s'agit en lui-même, comme une partie d'oraison particulière et détachée de toute phrase. Mais si on regarde ce pronom dans quelque emploi actuel, on doit, selon la remarque de M. l'abbé Fromant (Supp. Au ch. Viij de la II. Part de la gramm. gén.), dire qu'il est réciproque lorsqu'il s'emploie avec les verbes qui signifient l'action de deux ou plusieurs sujets qui agissent respectivement les uns sur les autres de la même manière comme dans cette phrase *Pierre et Paul s'aiment l'un l'autre,* Pierre est un sujet qui aime, l'objet de son amour est Paul ; Paul est en même tems un sujet qui aime, et Pierre est à son tour l'objet de cet amour de Paul ; et ce que l'un des deux sujets fait à l'égard du second, le second le fait à l'égard du premier ; ni l'un ni l'autre n'est l'objet de sa propre action ; l'action d'aimer est *réciproque.* Dans les phrases au contraire où le sujet qui agit, agit sur lui-même, comme *Pierre s'aime*, le pronom *se* que l'on joint au verbe, doit être appelé *réfléchi,* parce que le sujet qui agit, est alors l'objet de la propre action ; l'action retourne en quelque manière vers sa source, comme une balle qui tombe perpendiculairement sur un plan, remonte vers le lieu de son départ : sa direction est rompue […]. (Beauzée 1765, *Encyclopédie*, tome XIII, p. 851-852)

Dès lors, on observe d'une part, la généralisation de l'expression de *verbe pronominal*, d'autre part, une clarification sémantique entre les « réciproques » qui réfèrent à l'action respective de plusieurs sujets les uns sur les autres et les « réfléchis » qui réfèrent à l'action du sujet sur lui-même. Cette distinction sémantique vient s'ajouter à la séparation, acquise, entre les pronominaux dont le pronom est analysable et ceux dont le pronom est vide, mais qui s'appuie dorénavant sur une théorie de la complémentation verbale énoncée par Beauzée dans l'*Encyclopédie*[32].

[31] Il mentionne également l'emploi du pronom réfléchi « pour exprimer le sens passif » comme dans *cette marchandise se débitera*, au lieu d'une forme passive comme *cette marchandise sera débitée* (Beauzée, 1765, tome XII, p. 141).

[32] En particulier dans l'article « Régime », mais aussi dans sa *Grammaire Générale* (1767), et dans l'article « Complément » de l'*Encyclopédie Méthodique* (Chevalier 2006, Auroux 1973, Swiggers 1989, Bouard 2007).

2.2. L'ENRICHISSEMENT DU TABLEAU DU VERBE PRONOMINAL CHEZ LES CONTINUATEURS DE BEAUZEE

2.2.1. ABBÉ DE WAILLY, GRAMMAIRE FRANÇOISE*, 1754*

Wailly adopte l'étiquette générique de *verbe pronominal* et parle de verbes *réfléchis* quand « l'action qu'ils expriment retombe sur le sujet qui la produit » comme dans « je me blesse, je me donnerai des livres » (Wailly 1754, p. 132), et de verbe *réciproques* quand « ils expriment l'action de plusieurs sujets qui agissent les uns sur les autres » comme dans *il faut que deux frères s'aiment l'un l'autre*[33], *vous vous écrivez souvent*[34] (Wailly 1754, p. 133), tout en identifiant la fonction de régime direct ou indirect du pronom (Wailly 1754, p. 134). Enfin, il met à part les pronominaux qui ne sont ni réciproques ni réfléchis et les appelle *simplement pronominaux* comme *je me repens, je me meurs, je m'apperçois de mon erreur* (Wailly 1754, p. 133)[35]. Le grammairien propose donc un tableau relativement riche du verbe pronominal, croisant divers critères : valeur pleine ou vide du pronom, équivalence avec un complément direct ou indirect, interprétation réciproque ou réfléchie du pronom, qui fait écho à la réforme terminologique qu'il propose concernant le verbe « actif ».

2.2.2. *SILVESTRE DE SACY,* PRINCIPES DE GRAMMAIRE GÉNÉRALE, *1799*

À côté de son système qui sépare, dans la catégorie des « verbes actifs », des verbes « absolus » et des verbes « relatifs » (distinction issue de Beauzée) et parmi ces derniers des « transitifs » qui se construisent avec un « complément immédiat » comme dans *je lis Le Cid* et des « intransitifs » qui se construisent avec un « complément médiat » comme dans *je viens de Rome* (Silvestre de Sacy 1799, p. 156), le grammairien mentionne le fait que le sujet du verbe puisse être en même temps son complément comme dans *il se tue* ; c'est le verbe « réfléchi » (Silvestre de Sacy

[33] L'ajout de « l'un l'autre, réciproquement, entre, mutuellement » permet de les reconnaître.

[34] Il mentionne l'ambiguïté dans « Cicéron et Antoine se louoient continuellement » (Wailly 1754, p. 133).

[35] Wailly identifie aussi des verbes « pronominaux de signification passive » comme dans *une vieille habitude se quitte difficilement, Suzanne s'est trouvée innocente du crime dont on l'accusoit*, sur le modèle de Restaut (Wailly 1754, p. 132).

1799, p. 158). Il ne développe pas davantage la question du « réfléchi » car, pour lui, l'essentiel est de bien distinguer la « voix d'un verbe », autrement dit sa forme, « de sa signification » (Silvestre de Sacy 1799, p. 148)[36], et « la signification du verbe » de « la manière dont il se joint avec ses compléments » (Silvestre de Sacy 1799, p. 156-157).

Condillac (1775) et Thurot (1796)[37] rejettent la classe du verbe pronominal et ses sous-divisions, mais elles apparaissent dans certaines grammaires générales ou raisonnées de la fin du XVIII^e siècle et de la première moitié du XIX^e siècle, comme chez Sicard[38] ou Serreau[39] qui reprennent la distinction entre l'interprétation « réciproque » et l'interprétation « réfléchie ». Par la suite, dans la première moitié du XIX^e siècle, selon l'horizon de rétrospection du grammairien et la visée de la grammaire, on relève soit des systèmes simples intégrant deux critères, soit des systèmes complexes intégrant trois critères ou plus pour caractériser le verbe pronominal.

3. L'évolution du classement dans les grammaires de la première moitié du XIX^e siècle

3.1. Les systèmes simples et l'indécision terminologique

La clarification terminologique du milieu du XVIII^e siècle n'est pas répercutée dans un certain nombre de grammaires françaises du début du XIX^e siècle où une indécision terminologique demeure, généralement dans des systèmes de classement qui n'intègrent pas les niveaux de hiérarchisation des prédécesseurs. La distinction entre verbes « essentiellement » ou « accidentellement » pronominaux est en effet acquise mais l'analyse sémantique du pronom semble secondaire.

[36] Il propose d'ailleurs les expressions de *voix subjective* et de *voix objective*.

[37] Condillac distingue seulement les verbes d'action et d'état, et Thurot rejette les verbes *réciproques, réfléchis* et autres, au motif que « s'il falloit reconnaître autant d'espèces qu'il y a d'objets différents qui peuvent être le terme de l'action » il ne voit pas « où l'on s'arrêteroit » (Thurot 1796, p. 169).

[38] Il divise les verbes actifs en « trois espèces » : « actifs purs », « réfléchis » comme *dans Dieu se connaît et s'aime*, et « réciproques » comme dans *Dieu le père et Dieu le fils se connoissent et s'aiment* (Sicard 1808, p. 266-268).

[39] Serreau définit les verbes *réfléchis* comme ceux qui « expriment une action qui rejaillit sur le sujet sans pouvoir passer hors de lui » comme *se méfier*, *se souvenir* (Serreau 1798, p. 75).

3.1.1. ALEXANDRE BONIFACE, GRAMMAIRE FRANÇAISE*, MÉTHODIQUE ET RAISONNÉE, 1843 [1829]*

Chez Boniface, l'adjectif *réfléchi* se substitue à celui de *réciproque* pour désigner de façon générale les verbes pronominaux (Boniface 1843, p. 28-29)[40]. Il distingue cependant, parmi eux, les verbes « accidentellement » pronominaux des verbes « essentiellement » pronominaux :

> Il y a entre les verbes réfléchis *il s'habille* et *il se repent*, cette différence que le premier peut s'employer sans le pronom complétif et que le second se construit essentiellement avec ce pronom ; ce dernier verbe et ses analogues sont appelés verbes essentiellement réfléchis ; les autres le sont accidentellement. (Boniface 1843, p. 28-29)

Outre la nécessité du pronom, il s'appuie sur l'opposition entre forme et sens pour distinguer les pronominaux, mais sans développer l'analyse sémantique[41] :

> Quelques verbes ont la forme des verbes réfléchis sans en avoir le sens ; tels sont *il se meurt, il s'en va, il s'en revient*. (Boniface 1843, p. 28-29)

Dans les grammaires d'usage ou de compilation, les positions oscillent. Bescherelle reprend les catégories de verbes actif, passif, neutre (Bescherelle 1852, p. 505-507) mais refuse celles des « réfléchi » et « réciproque », alors que Landais adopte l'étiquette générique de *verbes pronominaux* tout en jugeant inutiles les sous-divisions sémantiques.

---

[40] Il est défini par la coréférence entre le pronom sujet et le pronom complément : « Ces verbes sont précédés de deux pronoms, l'un sujet et l'autre complément, qui tous deux représentent le même objet : je me rends, tu te rends, il se rend, nous nous rendons, vous vous rendez, ils se rendent. » (Boniface, 1843, p. 28), le pronom « se » étant « toujours régime d'un verbe réfléchi » et « traduisible par : soi, à soi » (Boniface 1843, p. 61) comme dans *Pauline s'habille, Pauline se plait* : « Pauline sujet de la proposition fait une action qui retombe ou se réfléchit sur elle-même : Pauline habille soi, Pauline plait à soi. » (Boniface 1843, p. 28-29).

[41] Ceci dit, il évoque le cas des « réfléchis de sens passif » : « Dans *cette maison se bâtit, cette étoffe se vend*, les verbes sont dits réfléchis quoique à proprement parler une maison ne se bâtisse pas, on la bâtit, et qu'une étoffe ne se vend pas, on la vend. On parle alors figurément, attribuant à une chose l'action dont elle est l'objet : c'est l'effet pour la cause. » (Boniface 1843, p. 28).

3.1.2. Bescherelle, Grammaire Nationale, *1852 [1834]*

Bescherelle rejette la spécificité des classes de « verbes réfléchis » et de « verbes réciproques »[42] au motif que les deux types de verbes se construisent avec un complément ; celui-ci est simplement coréfentiel au sujet et il prend une forme pronominale :

> Mais ces distinctions sont parfaitement inutiles et appartiennent à une idéologie fausse, et oiseuse ; car du moment qu'un verbe a un complément, que ce complément soit un nom personnel, autrement dit un pronom, ou un substantif commun, peu importe, la syntaxe du verbe étant toujours la même. D'ailleurs, qu'importe sur qui ou sur quoi se fait l'action ? que je dise : *je me frappe* ou *je me frappe ma tête, me* et *tête* ne sont-ils pas également l'objet de l'action de frapper, et *frappe* change-t-il pour cela de nature ? (Bescherelle 1852, p. 508)

Il donne cependant la liste des « verbes essentiellement ou accidentellement accompagnés d'un pronom personnel » (Bescherelle 1852, p. 508).

3.1.3. Landais, Grammaire Générale des grammaires françaises, *1855 [1835]*

Landais mentionne, après les catégories des verbes actifs, passifs et neutres, celle des « verbes pronominaux » (Landais 1855, p. 321). Il prend en compte la fonction du pronom « régime direct » ou « régime indirect » et le caractère « essentiel » ou « accidentel » du verbe pronominal à partir de la possibilité ou non d'effacement du clitique (*je me repens / je repens, je me loue / je loue*) (Landais, 1855, p. 325). En revanche, il n'intègre pas la distinction sémantique relative à l'interprétation du pronom :

> On distingue quelquefois ces v*erbes* en *verbes pronominaux*, *verbes réfléchis* et *verbes réciproques ;* mais, attendu qu'ils se conjuguent tous de la même manière, et que la différence ne consiste que dans une légère nuance du sens, cette distinction n'est absolument pas essentielle. (Landais 1855, p. 325)

À la différence de Bescherelle, l'argument avancé ici ne concerne pas la fonction complément du pronom commune à ces différentes constructions pronominales de sens réfléchi ou réciproque, mais la conjugaison.

[42] La dénomination de *réciproque* ne lui semble pas « plus heureuse » car elle est ambiguë pour l'exemple *nous nous frappons.*

À l'inverse, certains grammairiens tentent d'intégrer toutes les caractéristiques des pronominaux : essentiels / accidentels, construction directe ou indirecte du complément, interprétation réfléchie ou réciproque, dans des systèmes complexes, à plusieurs étages. Auteurs de grammaires « générales », à visée plus théorique, ils défendent généralement en parallèle une réforme des « genres » du verbe et une rénovation de la terminologie.

3.2. LES SYSTÈMES COMPLEXES ET L'INNOVATION TERMINOLOGIQUE

3.2.1. BERNARD JULLIEN, GRAMMAIRE GÉNÉRALE ABRÉGÉ DE GRAMMAIRE FRANÇAISE*, 1832*

Le système de Bernard Jullien est atypique car il utilise la notion de « voix »[43] pour décrire les constructions verbales. Il rejette en effet l'idée même des « genres » du verbe et la terminologie ambiguë qui lui est associée[44], qu'il remplace par une autre plus transparente. Il distingue ainsi dans la « voix pronominée » définie comme « la forme qui consiste à replacer devant le verbe le cas objectif du pronom son sujet » (Jullien 1832, p. 44), trois sous-catégories : le verbe « réfléchi » dans *vous vous aimez, vous vous louez*, le verbe « réciproque » dans *Pierre et Jean se disputent, s'insultent, se battent*, et le verbe de forme pronominale mais dont l'action n'est pas interprétable en termes de réflexivité appelé *verbe ou voix interne* en raison d'« une sorte de sens interne qui n'indique aucune action portée au dehors et retombant sur le sujet, mais seulement un état, une manière d'être. », comme dans *je m'en vais, il se battra bien, vous vous repentirez* (Jullien 1832, p. 44). La forme directe ou indirecte du complément n'est pas intégrée comme critère caractérisant la construction pronominale du verbe, même si Jullien l'exploite pour les verbes intransitifs. En effet, dans le tableau de Jullien, la voix « pronominée » apparaît comme une voix supplémentaire, parallèle à la voix « simple » qui inclut le verbe transitif et le verbe intransitif (de sens

[43] Il en distingue trois : voix « simple ou primitive » dans *j'attache Ferdinand*, voix « participée » dans *je suis attaché par Ferdinand*, et voix « pronominée » dans *je m'attache à Ferdinand* (Jullien 1832, p. 44).

[44] La perméabilité entre les classes de verbe est très souvent évoquée par les grammairiens du français ; on lit qu'un même verbe peut changer de « genre » comme le verbe « étudier » régulièrement donné en exemple. Mais le modèle latin demeure le point de départ de la présentation des types de verbes. La nouveauté du discours de Jullien est de démêler explicitement les critères sémantique et syntaxique associés à la définition et à la désignation des « genres » du verbe.

« actif, statif ou passif », avec un complément direct ou indirect), sans qu'il y ait de recoupement. Perron et Poitevin proposent des systèmes plus syncrétiques qui tentent de rassembler toutes les caractéristiques verbales, syntaxique et sémantique, des pronominaux.

3.2.2. François Perron, Nouveaux principes de grammaire française rédigés d'après les éléments de grammaire générale du même auteur*, 1848*

Perron traite les pronominaux parmi les verbes « objectifs » (c'est-à-dire en relation avec un « objet »[45]) directs et indirects. Il oppose alors la construction transitive qui implique deux personnes distinctes, et la construction pronominale dans laquelle il y a identité entre le sujet et l'objet :

> Les verbes objectifs directs et indirects se présentent sous deux formes ; tantôt ils sont *transitifs*, tantôt *réfléchis.* Ils sont transitifs quand ils expriment des faits produits par un être sur d'autres êtres. On les appelle ainsi parce que le fait semble passer du sujet du verbe à son objet qui est distinct du sujet. Ex : *Dieu récompense le juste, la flatterie nuit au mérite*. Ils sont réfléchis quand ils expriment des faits produits par un être sur lui-même. Le sujet de ces verbes en est en même temps l'objet, comme *je me frappe, tu te nuis, il se blesse*. (Perron, 1848, p. 50)

Ainsi, le verbe *objectif direct* est appelé *transitif* quand il y a passage de l'action vers une autre personne[46] et *réfléchi* quand il y a réflexivité de l'action. Perron refuse pour cela l'adjectif *pronominal* de même que la catégorie de « pronom »[47] :

> Ces derniers ont reçu le nom de *verbes pronominaux*. Dénomination fausse, puisque les noms personnels *je, tu,* avec lesquels ils se conjuguent ne sont pas des pronoms, et que d'ailleurs tous les verbes se conjuguent avec les prétendus pronoms. Nous leur conserverons le nom de *verbes réfléchis.* (Perron 1848, p. 50)

[45] Les verbes « objectifs » expriment un fait qui « porte sur un objet », ils s'opposent aux verbes « subjectifs » qui expriment un fait qui se « concentre dans le sujet » (Perron 1848, p. 49).

[46] L'adjectif *transitif* est ici entendu sémantiquement en relation avec la notion de personne ; la transitivité repose sur la différence entre les personnes impliquées dans le procès, et non pas syntaxiquement en relation avec la présence d'un complément essentiel.

[47] Perron adopte un système bipartite des parties du discours avec des « substantifs ou noms » et des « modificatifs », les pronoms étant des « noms personnels ».

Enfin, parmi les verbes « objectifs directs réfléchis », il établit trois sous-classes, en fonction de la « forme » et du « sens », qui lui permettent de rendre compte de l'interprétation du pronom : *je me frappe* est de forme et de sens réfléchis, *je me repens, je me souviens* sont de forme réfléchie mais la signification n'est pas réfléchie, et l'exemple *Pierre et Paul se louent mutuellement* contient un verbe « réciproque ». La sous-classe des pronominaux essentiels ne reçoit pas de nom spécifique, et l'adjectif *réfléchi* fait double emploi puisqu'il est déjà utilisé pour dénoter la catégorie générale. Autrement dit, l'innovation terminologique de Perron ne se poursuit pas aux étages inférieurs de son classement. Par ailleurs, le sens réciproque des verbes « objectifs indirects réfléchis » n'est pas mentionné, le seul exemple étant *tu te nuis*. Le système de Perron est cependant remarquable par son métalangage orienté par les fonctions et la transitivité, et par l'emboîtement des caractéristiques syntaxiques et sémantiques. Un autre système est celui de Poitevin, pourtant très différent.

3.2.3. Prosper Poitevin, Grammaire générale et historique de la langue française*, 1858*

Chez Poitevin, les « pronominaux »[48] sont traités séparément et la distinction entre les pronominaux « essentiels » comme dans *nous nous absentons* et les pronominaux « accidentels » comme dans *l'orgueil se loue* occupe cette fois-ci la première ligne du tableau. Cette dernière catégorie regroupe les pronominaux « transitifs » comme dans *le coupable se trahit*, analysé en « le coupable se trahit lui-même », et les « intransitifs », c'est-à-dire de forme indirecte, comme dans *l'avare se nuit* équivalent à « l'avare se nuit à lui-même » (Poitevin 1858, p. 210). Le plan de l'analyse sémantique est, par ailleurs, bien séparé. Les pronominaux peuvent exprimer « l'idée de réciprocité » comme dans *Pierre et Jean se querellent*, ou bien à la fois le sens réfléchi et le sens réciproque comme dans *les philosophes se contredisent*, ou encore n'ont aucun de ces deux sens comme dans *je me meurs, je m'en vais* (Poitevin 1858, p. 210). Le système de Poitevin n'innove pas sur le plan terminologique ni sur le plan des catégories, mais il fait la synthèse des différents apports en séparant

[48] Ils sont définis formellement comme des verbes qui se « conjuguent avec deux pronoms de la même personne, comme *je, me, tu, te, il se* (…) », les exemples étant « je me flatte, tu te connais, il se repent ».

de façon nette l'analyse syntaxique et l'analyse sémantique. Ludo Melis explique que c'est au XX^e^ siècle que « l'analyse en fonctions mène [donc] à l'inclusion des verbes pronominaux réfléchis dans l'ensemble des verbes transitifs, dont ils ne constituent qu'une application particulière », la conséquence de « l'extension de l'analyse fonctionnelle » étant que les verbes à effet de sens réfléchi ou réciproque sont considérés comme des transitifs, à un niveau hiérarchiquement inférieur » (Melis 1990, p. 17-18). Nous voyons ici qu'au milieu du XIX^e^ siècle, alors que l'analyse en fonctions s'est développée[49], diverses configurations sont possibles :

i) la priorité est donnée aux possibilités de constructions verbales par thématisation de la « voix » du verbe (Jullien) ;
ii) les pronominaux sont inclus dans la catégorie des verbes à complément mais ils sont distingués des transitifs (Perron) ;
iii) la classe est autonome et comporte des sous-caractérisations syntaxique (verbe transitif / intransitif) et sémantique (réfléchie / réciproque / les deux / aucune) (Poitevin).

Nous retiendrons ici les points essentiels de notre parcours. Premièrement, la clarification terminologique liée à l'emploi de l'adjectif *réciproque* pour désigner tous les pronominaux commence avec Dangeau qui choisit l'étiquette de *verbes pronominaux* pour l'ensemble de la classe, elle se poursuit avec Beauzée et l'abbé Fromant qui réservent l'adjectif *réciproque* aux pronominaux de sens réciproque, et elle est entérinée par les grammaires générales du XIX^e^ siècle, ainsi que l'opposition entre verbe *essentiellement* ou *accidentellement* pronominal. Deuxièmement, la catégorie de verbe pronominal s'organise autour de différents critères qui ne sont pas pris en compte au même rythme. La discrimination entre la fonction pleine ou nulle du pronom et incidemment celle entre verbes « accidentellement » ou « essentiellement » pronominaux, évoquée très tôt par les grammairiens du français, est isolée par Buffier (1709) qui parle de *purs réciproques* ; la catégorie est ensuite rapidement reprise mais sous d'autres termes. La distinction entre réfléchi et réciproque, vue très tôt également, mentionnée par Buffier, est théorisée par l'abbé Fromant et Beauzée au milieu du XVIII^e^ siècle et se transmet dès lors comme une sous-division stable. Ainsi, à partir du milieu du XVIII^e^ siècle, chez les continuateurs de Beauzée, la catégorie de verbe pronominal intègre une sous-division syntaxique et une sous-division sémantique. En revanche,

[49] Jullien parle de *compléments direct et indirect* (il refuse le *circonstanciel*), Perron d'*objet*, Poitevin de *compléments direct, indirect, circonstanciel*.

la fonction du pronom qui accompagne le verbe (complément direct ou indirect), n'est pas toujours évoquée et quand elle l'est, c'est à l'aide du régime (Restaut) ou des cas (Dangeau) jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle, moment où Beauzée définit le complément (en relation avec le verbe « relatif »). La fonction complément se généralise dans les années 1830-1850, accompagnée de qualificatifs formels, et elle caractérise les constructions des verbes pronominaux[50] dans des systèmes hiérarchisés. Les critères liés à la valeur du pronom (valeur syntaxique pleine ou vide, interprétation sémantique), sont donc stabilisés dans le discours grammatical, avant la caractérisation morphosyntaxique du pronom complément, ce qui s'explique par deux autres processus parallèles : l'adoption progressive d'une définition et d'une typologie des compléments[51] mais aussi la réorganisation parallèle du système des « genres » du verbe (actif, passif, neutre)[52]. Troisièmement, les configurations de la catégorie sont multiples, et on peut dégager trois modèles d'organisation. À partir de Maupas, la tendance est d'autonomiser la catégorie du pronominal parmi les « genres » du verbe et de faire du verbe « réciproque » une catégorie à part, tout en précisant que tout verbe actif peut le devenir. Le principe organisateur de la catégorie est généralement l'opposition entre le plan de l'« expression » et le plan de la « signification » (Buffier, Restaut), certains grammairiens séparent clairement les deux plans comme deux entrées descriptives (Beauzée, Poitevin). Mais les sous-divisions peuvent être présentées indistinctement, les pronominaux essentiels[53] et les pronominaux passifs étant traités à côté des réfléchis et des réciproques (Dangeau, Wailly, Boniface). Une deuxième possibilité est d'intégrer le pronominal à la description du verbe transitif, dont il constitue une sous-classe ou un possible (Perron). Enfin, une autre solution consiste à utiliser la notion de « voix » pour décrire différentes constructions du même verbe (Jullien). Par ailleurs, le système peut être simple, c'est-à-dire comportant aucun, un ou deux critères d'organisation, ou complexe

[50] Ou le verbe transitif et le verbe intransitif, quand la transitivité caractérise le pronominal.

[51] Nous suivons en cela Melis pour qui « l'analyse des verbes réfléchis en verbes directs et indirects suppose l'identification du pronom réflexif comme un complément du verbe au même titre qu'un autre complément pronominal ou nominal » (Melis 1990, p. 17).

[52] Nous avons retracé ailleurs le passage du « verbe actif » au « verbe transitif » (Bouard 2011).

[53] Parmi les « réciproques neutres » ou dans une autre sous-catégorie, secondaire et dont le nom n'est pas fixé.

quand il en combine trois ou plus, ce qui est majoritairement le cas à partir du milieu du XIX^e^ siècle quand la caractérisation du complément s'ajoute aux deux autres critères acquis, ou quand le pronominal est décrit par le biais de la transitivité, ce qui augmente les caractérisations. Force est de constater que cette diversité de traitement[54] du verbe pronominal en français ne répond pas à une régularité chronologique ou à l'influence d'un mouvement particulier. S'il est vrai que l'histoire du verbe pronominal est l'exemple d'un des problèmes liés à la grammatisation du français et au transfert du modèle latin (Stéfanini 1962, p. 83), elle dépasse largement ce cadre. L'histoire du verbe pronominal ne représente qu'un aspect d'une constellation de problèmes syntaxiques liant la transitivité, les classes de verbe, le statut du pronom et la fonction complément. Les articles de Beauzée dans l'*Encyclopédie* et la position des grammaires savantes du milieu du XIX^e^ siècle[55], constituent à ce titre des étapes significatives dans l'histoire du verbe pronominal, comme dans l'histoire du verbe transitif.

Références bibliographiques

Sources primaires

Arnauld, Antoine & Lancelot, Claude (1676 [1660]) *Grammaire générale ou raisonnée de Port-Royal*, suivie des Remarques de Duclos et du supplément de l'abbé Fromant, introduction historique par M. A. Bailly [reprint : Genève, Slatkine, 1993, réimpression de l'édition de Paris 1846].

Beauzée, Nicolas (1765) Article « Passif », tome XII, p. 141, Article « Réciproque », tome XIII, p. 851, Article « Régime » tome XIV, p. 5, *in Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une Société de gens de lettres,* mis en ordre et publié par M. Diderot, et, quant à la partie mathématique, par M. d'Alembert (1751-1780) Paris, Briasson, Neufchastel, Samuel Faulche. Reprint : Stuttgart-Bad Cannstatt, Friedrich Fromann Verlag (Günter Holzboog), 1966-1988 [fac-similé de la première édition].

[54] Diversité qui se retrouve dans les approches du pronominal au XX^e^ siècle (Melis 1990, Blanche Benveniste *et al*. 1987).

[55] Qui défendent une réforme des « genres » du verbe et s'opposent sur ce point notamment, à la première grammaire scolaire.

BEAUZÉE, Nicolas (1782) Article « Complément » : tome I, 441-447, *in* N. Beauzée et F. Marmontel éd., *Encyclopédie Méthodique. Grammaire et Littérature*, 3 vol., Paris, Panckoucke ; Liège, Plombeux. Reprint : Genève, Slatkine, 2002 [fac-similé de l'édition de Paris].

BEAUZÉE, Nicolas (1767) *Grammaire générale*, 2 vol., Paris, Barbou.

BESCHERELLE, Louis-Nicolas, BESCHERELLE, Henri, LITAIS DE GAUX (1852 [1834]) *Grammaire Nationale de Racine, de Bossuet, de Fénelon, de J. J. Rousseau, de Buffon, de Bernardin de Saint Pierre, de Chateaubriand, de Casimir Delavigne et de tous les écrivains les plus distingués de la France : renfermant plus de cent mille exemples qui servent à fonder les règles, et forment comme une espèce de panorama où se déroule notre langue telle que la nation l'a faite, telle qu'elle doit la parler…, Cinquième édition précédée d'une introduction de M^r Philarète Chasles*, Paris, Simon, Garnier frères.

BONIFACE, Alexandre (1843 [1829]), *Grammaire Française, Méthodique et Raisonnée,* Paris, Delalain.

BUFFIER, Père Claude (1709) *Grammaire françoise sur un plan nouveau,* Paris, N. le Clerc.

CHIFLET, Laurent (1659) *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, Anvers, Jacques Van Meurs [reprint : Genève, Slatkine, 1973].

CONDILLAC, Etienne Bonnot Abbé de (1775) *Grammaire* (tome 1 *du Cours d'études pour l'instruction du Prince de Parme*), Parme, Imprimerie royale.

DANGEAU, Abbé Louis de (1754 [1711]) *Essais de grammaire*, dans *Opuscules sur la langue française par divers académiciens,* Paris, Brunet [reprint : Genève, Slatkine, 1969].

FROMANT, Abbé (1845 [1769]) *Réflexions sur les fondements de l'art de parler, pour servir d'éclaircissements et de supplément à la grammaire générale et raisonnée*, Paris, Felix Locquin.

GIRARD, Abbé Gabriel (1747) *Les vrais principes de la langue françoise ou la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage*, 2 vol., Paris, Le Breton.

IRSON, Claude (1660 [1656]), *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue françoise contenant plusieurs traitez,* Paris, Baudouin fils.

JULLIEN, Bernard (1832) *Grammaire Générale abrégé de grammaire française*, Dieppe, Vve Marais.

LANDAIS, Napoléon (1855 [1835]) *Grammaire Générale des grammaires françaises présentant la solution analytique, raisonnée et logique de*

toutes les questions grammaticales anciennes et nouvelles, Septième édition revue et corrigée, Paris, Didier.

Lemare, Pierre-Alexandre (1807) *Cours théorique et pratique de langue françoise… : ouvrage utile à l'âge tendre…*, Paris, l'auteur.

Maupas, Charles (1618 [1607]) *Grammaire et syntaxe françoise*, Orléans, Olivier Boynard et Jean Nyon [reprint : Genève, Slatkine, 1973].

Oudin, Antoine (1640 [1632]) *Grammaire françoise rapportée au langage du temps*, Paris, Antoine de Sommaville [reprint : Genève, Slatkine, 1972].

Perron, François (1848) *Nouveaux principes de grammaire française rédigés d'après les éléments de grammaire générale du même auteur*, Paris, Didot, Chamerot, Lecoffre ; Besançon, Outhenin Chalandre fils.

Perron, François (1851) *Essai d'une réforme de l'enseignement grammatical présenté à l'Académie française et à M^r^ le Ministre de l'Instruction*, Paris, Désobry et Magdeleine ; Besançon, Vve Ch. Deis.

Poitevin, Prosper (1858) *Grammaire générale et historique de la langue française présentant l'étude et l'analyse de la formation, des développements et des variations de notre idiome national, dans Cours théorique et pratique de langue française*, Paris, Bureaux du magasin pittoresque.

Regnier-Desmarais, Abbé François Séraphin (1706) *Traité de la Grammaire françoise,* Paris, Coignard.

Restaut, Pierre (1732 [1730]) *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire françoise*, Paris, Coignard.

Serreau, Jean-Edmé (1798) *Grammaire raisonnée ou Principes de la langue française*, Paris, Richard.

Sicard, Abbé Roch-Ambroise (1808 [1798]) *Elements de grammaire générale appliquée à la langue française*, 2 vol., Paris, Bourleton-Deterville.

Silvestre de Sacy, Antoine Isaac (1799) *Principes de grammaire générale mis à la portée des enfants*, Paris, Fuchs.

Thurot, François (1796) *James Harris, Hermes ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, traduction et remarques par F. Thurot [édition, introduction et notes par André Joly, Genève / Paris, Droz, 1972].

Vairasse d'Allais, Denis (1681) *Grammaire méthodique contenant en abrégé les principes de cet art et les règles les plus nécessaires à la langue françoise,* Paris, l'auteur.

WAILLY, Noël-François DE (1754) *Grammaire françoise ou la manière dont les personnes polies et les bons auteurs ont coutume de parler et d'écrire*, Paris, Debure l'aîné.

BIBLIOGRAPHIE SECONDAIRE

AUROUX, Sylvain (1973) *« L'Encyclopédie », « Grammaire » et « Langue » au XVIII^e siècle*, édition présentée et commentée des articles « Grammaire » et « Langue » de l'Encyclopédie ou dictionnaire raisonnée des sciences, des arts et des métiers, rédigés par Nicolas Beauzée et Jacques Philippe Augustin Douchet, Tours, Mame (Coll. Série bleue, Linguistique, 3).

BLANCHE-BENVENISTE, Claire, DEULOFEU, José, STÉFANINI, Jean & VAN DEN EYDE, Carl (1987) *Pronom et syntaxe L'approche pronominale et son application au français,* Paris, SELAF.

BOUARD, Bérengère (2007) *Structure de la proposition et construction verbale : régime, complément et transitivité dans les grammaires françaises 1651-1863*, thèse de doctorat, Université Paris 7 - Denis Diderot, ANRT.

BOUARD, Bérengère (2008) « Proposition et complément dans la grammaire française : l'histoire du *modificatif* (1709-1843) », *in* Patrick Sériot & Didier Samain éd., *La structure de la proposition histoire d'un métalangage* », actes du colloque de Crêt-Bérard (Suisse), 4-7 octobre 2006, *Cahiers de l'Institut de Linguistique et des Sciences du Langage* (*I.L.S.L)*, 25, p. 91-116.

BOUARD, Bérengère (2011) « Du verbe actif au verbe transitif : les classements du verbe et la notion de transitivité dans les grammaires françaises, 1660-1854 », *in* Gerda Hassler ed., *History of Linguistics 2008, Selected papers from the eleventh International Conference on the History of the Language Sciences (ICHoLS XI), 28 August-2 September 2008, Potsdam*, Amsterdam / Philadelphia, Benjamins (SiHoLS 115), p. 225-238.

CHEVALIER, Jean-Claude (2006 [1968]) *Histoire de la syntaxe : naissance de la notion de complément dans la grammaire française, 1530-1750,* Genève, Droz. Réédition : Paris, Champion, 2006.

COLOMBAT, Bernard (1999) *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'âge classique : théories et pédagogie,* Grenoble, ELLUG.

COLOMBAT, Bernard (2003) « La problématique de la transitivité dans la tradition grammaticale latine quelques jalons de Priscien aux premiers Humanistes », *Histoire Épistémologie Langage*, 25/1, p. 153-174.

Colombat, Bernard (2009) « Les fondements sémantiques de la transitivité : à la recherche de la personne », *in* Ivan Évrard, Michel Pierrard, Laurence Rosier & Dan Van Raemdonck éd., *Représentations du sens linguistique III*, Actes du colloque international de Bruxelles (2005), Gembloux, De Boeck / Duculot (Champs linguistiques), p. 285-318.

Fournier, Nathalie (2002) « Approches de la syntaxe du verbe dans la *Grammaire et syntaxe françoise* de Charles Maupas (1618) », *Histoire Épistémologie Langage*, 24/1, p. 34-62.

Groupe Ars grammatica (2010) *Priscien, Grammaire, Livre XVII - Syntaxe, 1,* texte latin, traduction introduite et annotée, Paris, Vrin (coll. Histoire des doctrines de l'Antiquité classique, 41).

Melis, Ludo (1990) *La voie pronominale. La systématique des tours pronominaux en français moderne,* Paris & Louvain la Neuve, Duculot (coll. Champs linguistiques).

Roelandt, J. et Swiggers, Pierre (1990) « La modification comme relation sémantico-syntaxique chez Claude Buffier », *Travaux de linguistique et de philologie*, 28, p. 64-70.

Stéfanini, Jean (1962) *La voix pronominale en ancien et en moyen français*, Gap, Ophrys (Public. des annales de la faculté des Lettres d'Aix-en-Provence, nouvelle série, 31).

Stéfanini, Jean (1994) « Le pronom dans l'histoire de la grammaire », *in* Id., *Histoire de la grammaire*, textes réunis par V. Xatard, préface de S. Auroux, Paris, CNRS Éditions, p. 147-176.

Swiggers, Pierre (1989) « Structure propositionnelle et complémentation dans l'histoire de la grammaire : la théorie de Beauzée (1767) », *Lingua e stile*, 24, p. 391-407.